

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27 JUILLET 2015

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour.**
2. **Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2015.**
3. **Syndicat Mixte de Garrigues Campagne : abandon des compétences assainissement collectif et contrôle des assainissements individuels autonomes dans les statuts.**
4. **Syndicat Mixte de Garrigues Campagne : Rapport annuel du délégataire et du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne.**
5. **Voirie Espace Public : Travaux UPEE7**
6. **Administration : Adhésion au groupement de commandes pour un logiciel de marchés publics.**
7. **Social : Création d'un RAM.**
8. **Point divers.**

Sous la présidence de Monsieur Joël RAYMOND,

Etaient présents : Mmes ANGELVIN Céline, MAVEL Catherine, RATHUILLE-MARTINEZ Isabelle, BOULAND Corinne.

Mrs DE MONTLAUR George, BARBE Patrick, LOUCHE Christian et PHILIPON Pierre.

Absents : Mmes GROS Emilie, GUILLERMET Cathy, DEURVEILHER Mickaëlle, M. MALAVIEILLE Serge

Absents excusés et représentés: Mme CALADOU Geneviève, M.FABRI Stéphane.

Procurations : Mme CALADOU Geneviève à M. RAYMOND Joël, M. FABRI Stéphane à Mme ANGELVIN Céline.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2015

Monsieur le Maire réalise auprès du conseil municipal une lecture rapide des différents points du procès verbal de la séance du 30 juin 2015.

Le procès verbal de la séance du 30 juin 2015 doit être modifié sur le point 6.

En effet, ce point relatif à l'IAT nécessite d'être clarifié entre les agents titulaires et les agents temporaires dont le contrat est assuré par le CDG 34.

Le procès verbal sera proposé à la signature, après modification, au prochain conseil.

3. Syndicat Mixte de Garrigues Campagne : abandon des compétences assainissement collectif et contrôle des assainissements individuels autonomes dans les statuts.

Le président du SMGC, Jacques Grau, demande par un courrier en date du 30 juin aux communes adhérentes de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts régissant les compétences du Syndicat.

La modification porte exclusivement sur l'abandon des compétences détenues jusque-là, mais non exercées effectivement : l'assainissement collectif et le contrôle des assainissements individuels autonomes.

En effet, eu égard à l'exercice effectif de ces compétences par des structures intercommunales sur le territoire du SMGC, au non exercice de ces dernières par le Syndicat, et à la demande des services préfectoraux qui sollicitent une clarification dans les activités du SMGC, Monsieur le Président propose la modification des statuts par l'abandon des deux compétences précitées.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de permettre au représentant de l'Etat de se prononcer sur la suite à réserver à la demande de modification, le Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagnes invite le conseil municipal à soumettre ce projet à délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la modification des statuts régissant les compétences du Syndicat.

4. Syndicat Mixte Garrigues Campagne : Rapport annuel du délégataire et du SMGC

Monsieur le Maire rappelle les obligations du Syndicat et de son Délégué de produire chacun un rapport annuel pour retracer la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Le délégataire Veolia-Ruas bénéficie depuis son renouvellement en 2009, du contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable sur les 24 communes du Nord Est de Montpellier jusqu'en 2021.

Le délégataire a présenté lors du comité syndical du 25 juin 2015 les principaux faits marquants de l'année 2014 :

- La prise en charge de la nouvelle installation de pompage à Fontbonne Mougères en remplacement de Fontbonne Sud dont le retrait est acté,
- La vente d'eau en gros d'eau potable au SMEA Pic Saint Loup (près de 70 000 m³) suite à l'interconnexion réalisé entre Saint Bauzille de Montmel et Saint Mathieu de Trévières,
- La réalisation de travaux dans le cadre du dévoiement des réseaux pour le doublement de l'A9,
- L'amélioration du rendement du réseau tout proche des 74% avec une augmentation de près de 6% grâce à des travaux importants sur les fuites, à l'arrêt de la station Fontbonne Sud et au remplacement du parc des compteurs pour la télé-relève,

- Une baisse sensible des volumes prélevés (5,2 millions de m³) tout en augmentant de manière linéaire et progressive le nombre d'abonnés (22 371 en 2014) mais aussi les volumes vendus,
- Une très bonne qualité de l'eau au robinet, de manière générale avec la chance de compter sur plusieurs ressources différentes,
- Une amélioration du service auprès de la clientèle avec un taux d'intervention en baisse de près de 50% et un baromètre de satisfaction client favorable,
- Une augmentation de la population desservie avec près de 57 000 personnes (+ 3% par rapport à 2013).

Pour autant, certains points restent à améliorer : une faible pression dans certains secteurs, une poursuite plus importante du renouvellement des réseaux, un renforcement des canalisations, quelques problèmes qualitatifs (7 non conformités...)

Le rapport du Président du syndicat confirme les chiffres du délégataire et complète l'analyse générale.

Il indique la signature d'un avenant au contrat pour prendre en considération certains changements (nouvel ouvrage, ...), la volonté de poursuivre le projet de réalisation d'une station de potabilisation à Saint-Hilaire de Beauvoir pour satisfaire les besoins futurs notamment en période d'étiage, la situation financière du syndicat très satisfaisante avec un prix TTC du mètre cube (abonnements et taxes comprises) de 1,76 euros, plus bas que la moyenne nationale.

Montaud est l'une des communes du syndicat pour lesquelles la totalité des compteurs a été renouvelée, pour en particulier bénéficier de la télé relève. Aussi, on ne dénombre plus de branchements au plomb sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport.

5. Voirie Espace Public : Travaux UPEE :

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie rappelle que la précédente municipalité avait souscrit en 2012 un marché relatif à l'aménagement d'espaces verts sur la zone des liquettes. Dans le cadre du contentieux, ce marché n'a pu être honoré.

La municipalité a donc contacté l'entreprise U.P.E.E 7, titulaire de ce marché pour lui proposer d'autres travaux afin d'honorer cette commande.

Après négociation, il a été convenu d'effectuer l'éradication des figuiers situés sur la façade de l'Eglise et dans le puits des Aspres. Par ailleurs des plantations d'arbres seront effectuées sur le plateau sportif.

Cette proposition de travaux se chiffre à 5300 euros TTC.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

6. Administration : Adhésion au groupement de commandes pour un logiciel de marchés publics :

Dans le cadre de la construction du schéma de mutualisation, il est apparu opportun à La Métropole de mettre en place un groupement de commande afin d'acquérir un logiciel métier pour la production et le suivi des marchés publics.

L'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance de ce logiciel marchés publics pourra aussi s'envisager dans le cadre de conventions de prestations de services conclues entre les communes et la Métropole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. Social : Création d'un RAM :

Dans sa séance du 03 mars 2015, le Conseil Municipal avait été informé du projet de constitution de RAM (Relais Assistante Maternelle).

Actuellement, le RAM de Castries est surchargé avec près de 300 assistantes maternelles. Face à ce constat la Mairie de Saint-Drézéry propose sa candidature pour créer un RAM sur le secteur nord de Castries avec les communes de Saint-Genies des Mourgues, Beaulieu, Restinclières, Sussargues, Montaud et Saint-Drézéry.

Madame l'adjointe en charge des affaires sociales rappelle que Saint Drézéry est la collectivité support pour cette création du nouveau RAM.

Un Comité de pilotage avec un représentant par commune, assisté par un comité technique local sera mis en place.

Il sera proposé des actions en participation avec la CAF et le département. Le personnel sera dépendant de la commune de Saint Drézéry.

Le financement de l'ensemble des frais de fonctionnement, est à hauteur de 33% par le département, 43% par la CAF, le solde de 24% est à la charge des communes.

La participation des communes est proposée à 0,52 euros par habitant contre 0,67 euros aujourd'hui avec un meilleur service et plus accessible.

En investissement, la commune de Saint Drézéry a obtenu 80% de subventions sur les projets de réaménagements des locaux permettant d'accueillir le RAM soit 35 510 euros.

Les 20 % restants seront pris sur le budget de la commune.

Pour cela, une convention sera signée afin de permettre au 1er octobre 2015 de mettre en place ce RAM sur une période de 3 ans avec tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la constitution de ce RAM sur la commune de Saint-Drézéry,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place de ce RAM intercommunal

8. Points divers :

- Deux demandes de devis ont été réalisées pour le bâtiment Mairie concernant le chauffage et la climatisation :

- *Am ernenrgie eco plomberie chauffage* : 9626 euros, négociation à 9000 euros
- *Chauffclim* : 10 681 euros

Un troisième devis est à l'étude.

Les travaux commenceraient rapidement après validation du devis.

- Il a été émis l'idée de remplacer la cabine téléphonique en « dépôt de livre », cabine ou autre lieu.
Une réflexion est à mener sur ce projet.

- Un nom de rue entre la rue des Aspres et la rue des Genets est à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23H00.